

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un nouveau logo pour le régime de Retraite additionnelle de la Fonction publique

Paris le 27 mars 2013 – Le régime de Retraite additionnelle de la Fonction publique (RAFP) a adopté un nouveau logo. Cette nouvelle identité traduit la dynamique dans laquelle le régime est engagé, et l'objectif affirmé d'installer le RAFP comme un acteur incontournable du paysage institutionnel français.

Créée par l'agence Luciole, la nouvelle identité visuelle du RAFP s'articule autour d'un sigle visuel dont l'imbrication symbolique des quatre lettres et les couleurs évoquent la République et la mission de service public du Régime.

La modernité du traitement typographique, par la construction de lettres « en devenir », renvoie aux notions de construction et de progression pour mieux souligner l'idée de « constitution » de la retraite.

Le choix de lettres partielles ou « coupées » est un parti pris affirmé qui donne au logo une modernité et une vraie dynamique.

Ce nouveau logo, accompagné d'une nouvelle charte graphique déclinée sur les supports web et print du Régime, permettra de gagner en cohérence et d'offrir ainsi une visibilité plus forte au régime de Retraite additionnelle de la Fonction publique.

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec près de 14 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du régime en 2005, le Conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,6 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 1,6 milliard d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP ➔ www.rafp.fr

CONTACT PRESSE

Alice Blais

T 01 58 50 96 36

E alice.blais@erafp.fr